## Déclaration du demandeur PSTE BIOPAMA (à signer et téléverser) (Veuillez inclure ici le numéro de référence de votre demande)

Le demandeur, représenté par le soussigné, étant le signataire autorisé du demandeur, dans le contexte du présent Appel à propositions de petites subventions techniques pour évaluation du BIOPAMA, déclare par la présente que :

* Le demandeur est éligible conformément aux critères énoncés dans les Lignes directrices pour les demandeurs ;
* Le demandeur a fourni à l’organisme de gestion et à l’organisme de réglementation de l’aire protégée toutes les informations nécessaires sur les activités prévues, dans les temps impartis, et n’a à ce jour reçu aucune objection ;
* Le demandeur certifie le statut légal du demandeur tel que rapporté dans la demande ;
* Le demandeur s’engage à respecter les bonnes pratiques d’utilisation non-abusive, de soin et de maintenance de l’équipement et des infrastructures financées par le projet ;
* Le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre des activités, et n’agit pas en tant qu’intermédiaire ;
* Le demandeur accepte et se conforme à l’obligation de partager les données et les informations avec le Système régional d’information (RIS) du BIOPAMA et l’observatoire régional concerné (RRIS);
* Le demandeur n’est pas dans l’une des situations ci-après qui l’exclurait de la participation à des contrats :

(1) il est en situation de banqueroute ou de liquidation, ses activités sont gérées par un tribunal, il a signé un accord avec les créanciers, il a suspendu ses activités commerciales, il fait l’objet d’une procédure de même nature, ou il est dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature stipulée dans la législation ou les règlements nationaux ;

(2) il a été reconnu coupable d’une infraction relative à sa conduite professionnelle par un jugement ayant l’autorité de la chose jugée ;

(3) il est coupable d’un manquement professionnel grave prouvé par tout moyen que le Bénéficiaire peut justifier ;

(4) il n’a pas rempli ses obligations liées au paiement des charges de sécurité sociale, ou au paiement des impôts conformément aux dispositions juridiques du pays où il est établi, ou à celles du pays du Bénéficiaire ou à celles du pays où le contrat sera exécuté ;

(5) il est le sujet d’un jugement ayant l’autorité de la chose jugée pour fraude, corruption, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale au détriment des intérêts financiers des communautés ;

(6) il est actuellement soumis à une sanction administrative mentionnée dans la Section 2.3.5 du Guide pratique pour les procédures de contrat pour les actions externes de la CE.

* Le signataire autorisé de la partie tierce doit certifier qu’il n’est pas dans l’une des situations répertoriées ci-dessus et peut signer au nom de la tierce partie.
* En outre, il est reconnu et accepté que si le demandeur participe au contrat tout en étant dans l’une des situations mentionnées, il pourra être exclu d’autres procédures :
* Le demandeur reconnaît que, conformément à l’article 131(5) du Règlement financier du 25 octobre 2012 sur les règles financières applicables au budget général de l’Union (Journal officiel L 298 du 26.10.2012, p. 1) et à l’article 145 de ses règles d’application (Journal officiel L 362, 31.12.2012, p.1), les demandeurs jugés coupables de fausse déclaration peuvent être soumis à des sanctions administratives et financières sous certaines conditions.
* S’il est recommandé que le demandeur reçoive une subvention, celui-ci accepte les conditions contractuelles telles que stipulées dans le contrat standard joint en annexe aux Lignes directrices pour les demandeurs ;
* Le demandeur est conscient que, aux fins de préserver les intérêts financiers de l’UE, ses données personnelles peuvent être transférées à des services d’audit interne, à la Cour des comptes européenne, au Groupe des irrégularités financières ou au Bureau européen de lutte contre la fraude.
* Le demandeur est entièrement conscient de l’obligation d’informer sans délai le Fonds d’action du BIOPAMA, à qui cette candidature est soumise, si la même candidature pour un financement auprès d’autres départements de la Commission européenne ou d’institutions de l’Union européenne a été approuvée après la soumission de cette candidature de subvention.

Signé au nom du demandeur

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’organisation** |  |
| **Adresse** |  |
| **Informations sur le contact** |  |
| **Nom de la personne responsable (en majuscules)** |  |
| **Poste** |  |
| **Signature + cachet** |  |
| **Date :** |  |